



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 13 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le sept avril deux mil vingt et un, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Bérénice AMOURETTE, Annick BEAURAIN, Patrick BOULIER, Antoine BRUMENT, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE, Florent BUSSY, Frédéric CANTO, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Yoann COLLIN (à partir de la question n°2), Véronique DEPREUX (suppléante d'Olivier DE CONIHOUT), Luc DESMAREST, Isabelle DUBUFRESNIL, Jean-Henri DUFILS, Maryline FOURNIER, Dominique GARCONNET, François GARRAUD, André GAUTIER, Jean-Claude GROUT, Pascale GUILBERT, Brigitte HAMONIC, Nicolas LANGLOIS, François LEFEBVRE (à partir de la question n°3), Daniel LEFEBVRE, Laëtitia LEGRAND, Christophe LOUCHEL, Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Annie OUVRY, Nathalie PARESY, Dominique PATRIX, Annie PIMONT, Julien PRIEUR-DAMECOUR (suppléant de Marie-Laure DUFOUR), Patricia RIDEL, Stéphanie ROBY, Guy SENEAL, Véronique SENEAL, Imelda VANDECANDELAERE et Frédéric WEISZ.

Absents : Yoann COLLIN (à la question n°1), Louis-Armand DE BEJARRY, Olivier DE CONIHOUT (suppléé par Véronique DEPREUX), René DESPREZ (donne procuration à Imelda VANDECANDELAERE), Marie-Laure DUFOUR (suppléée par Julien PRIEUR-DAMECOUR), Marie-Laure DELAHAYE (donne procuration à Jean-Claude GROUT), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Sarah KHEDIMALLAH (donne procuration à Laëtitia LEGRAND), François LEFEBVRE (aux questions n°1 et n°2) et Isabelle POULAIN (donne procuration à Annie OUVRY).

Secrétaire de séance : Marie-Luce BUICHE.

- **Madame Marie-Luce BUICHE a été désignée secrétaire de séance,**
- **Le compte-rendu des décisions a été approuvé à l'unanimité,**
- **Ordre du jour :**

INSTANCES – Rapporteur : M. le Président

- **13-04-21/01 – Adoption du pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise et de ses communes membres**

Il a été adopté, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : Jean-Jacques BRUMENT ; 3 abstentions : André GAUTIER, Annie OUVRY (et pour Isabelle POULAIN)), le pacte de gouvernance de Dieppe-Maritime et de ses communes membres.

- **13-04-21/02 – Adhésion à la filière régionale Normandie Maritime et désignation du représentant de Dieppe-Maritime**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : M. Jean-Jacques BRUMENT), d'adhérer à la filière régionale Normandie Maritime et de désigner M. Dominique PATRIX représentant de Dieppe-Maritime à l'Assemblée Générale de Normandie Maritime.

RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur : M. le Président

• 13-04-21/03 – Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes

Il a été pris acte de la présentation du rapport de situation en matière d'égalité femmes/hommes au sein de Dieppe-Maritime.

• 13-04-21/04 – Modification du tableau des effectifs

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY (et pour Mme Isabelle POULAIN)) :

- d'approuver la transformation du poste « Gestionnaire de la commande publique » de catégorie B en catégorie A et de créer un poste permanent à temps complet d'attaché,
- d'autoriser le recrutement, en cas de candidatures infructueuses, d'un agent contractuel pour pourvoir le poste permanent à temps complet d'attaché,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée suivant les dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de trois ans maximums dont la rémunération sera fixée suivant l'indice majoré 430 de la grille indiciaire du grade d'attaché et d'attribuer les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- d'approuver la création d'un poste permanent à temps complet, au grade d'attaché, pour occuper le poste de Directeur du PLIE (Plan Local d'Insertion à l'Emploi),
- d'autoriser le recrutement, en cas de candidatures infructueuses, d'un agent contractuel pour pourvoir le poste permanent à temps complet d'attaché,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée suivant les dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de trois ans maximums dont la rémunération sera fixée suivant l'indice majoré 513 de la grille indiciaire du grade d'attaché et d'attribuer les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- d'approuver la création d'un poste permanent à temps complet, au grade d'ingénieur au sein de la Maison de la Rénovation rattachée à Dieppe-Maritime,
- d'autoriser le recrutement, en cas de candidatures infructueuses, d'un agent contractuel pour pourvoir le poste permanent à temps complet d'ingénieur,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée suivant les dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de trois ans maximums dont la rémunération sera fixée suivant l'indice majoré 419 de la grille indiciaire du grade d'ingénieur et d'attribuer les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- d'approuver le changement d'indice de rémunération pour le poste de technicien en cas de recrutement sous la forme contractuelle de 358 à 381 pour être en adéquation avec la grille indiciaire actuellement en vigueur,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget principal.

TOURISME – Rapporteur : Madame Emmanuelle CARU-CHARRETON

• 13-04-21/05 – Office de Tourisme Dieppe-Maritime (OTDM) – Convention d'objectifs 2021

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver les objectifs fixés pour 2021 à l'Office de tourisme d'Agglomération
- de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 400 000 €, soit un solde à verser de 151 000 € en 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs de l'Office de tourisme pour 2021.

- **13-04-21/06 – Office de Tourisme Dieppe-Maritime (OTDM) – Convention de mise à disposition de moyens entre Dieppe-Maritime et l'EPIC**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de moyens avec l'Office de tourisme Dieppe-Maritime.

La recette sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2021.

FINANCES – Rapporteur : M. le Président

- **13-04-21/07 – Etalement de charges liées à la crise sanitaire du COVID-19**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'appliquer la procédure d'étalement de charges sur 5 ans et d'opérer le traitement comptable et budgétaire énoncé au sein de la circulaire NOR : TERB2020217C du 24 août 2020 autorisant les collectivités locales à étaler comptablement sur plusieurs exercices les charges exceptionnelles directement liées à la crise sanitaire de la COVID-19, et d'approuver la liste des dépenses énumérées ci-dessous :

- Ordinateurs et téléphones portables : 23 846,40 € TTC,
- Masques, produits nettoyants, plexiglass : 19 780,61 € TTC,
- Frais de gardiennage maison médicale : 50 821,66 € TTC,
- Entretien supplémentaire locaux : 3 929,55 € TTC,
- Chaises tablettes : 5 280,00 € TTC,
- Subvention Impulsion Résistance Normandie : 146 400,00 € TTC.

Les crédits nécessaires à cet étalement seront inscrits lors d'une prochaine décision modificative du budget principal.

- **13-04-21/08 – Comptes de gestion du Trésorier de Dieppe Maritime pour l'exercice 2020 – Budgets principal et annexes de la Communauté d'Agglomération**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le Trésorier de Dieppe Municipale, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part s'agissant du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, de l'eau, du service public de l'assainissement non collectif, des transports publics, des zones d'activités économiques et des déchets ménagers et assimilés.
- d'adopter le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier de Dieppe Municipale.

- **13-04-21/09 – Comptes administratifs 2020 – Budgets principal et annexes de la Communauté d'Agglomération**

A l'unanimité des suffrages exprimés (39 pour, 5 abstentions et 1 non votant), il a été :

- constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptes annexes pour les services de l'assainissement collectif et non collectif, de l'eau, des transports publics, des zones d'activités économiques, des déchets ménagers et assimilés ainsi que les services principal et commercialisation de produits touristiques et dérivés de la régie de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnu la sincérité des restes à réaliser,
- arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 13 avril 2021

Libellés	Investissement		Fonctionnement/Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	1 742 355,39			3 003 770,64	-	1 261 415,25
Opérations de l'exercice	6 428 480,66	7 332 605,03	24 006 415,58	22 876 050,63	30 434 896,24	30 208 655,66
TOTAUX	8 170 836,05	7 332 605,03	24 006 415,58	25 879 821,27	30 434 896,24	31 470 070,91
Résultats de clôture	838 231,02	-	-	1 873 405,69	-	1 035 174,67
Restes à réaliser	1 955 228,15	2 710 625,92	157 127,69	196 979,50	2 112 355,84	2 907 605,42
TOTAUX CUMULES	10 126 064,20	10 043 230,95	24 163 543,27	26 076 800,77	32 547 252,08	34 377 676,33
RESULTATS DEFINITIFS	82 833,25	-	-	1 913 257,50	-	1 830 424,25

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	636 413,76	-		2 671 626,78	-	2 235 413,02
Opérations de l'exercice	2 739 645,12	4 140 452,57	1 539 269,07	2 124 310,79	4 279 217,19	6 264 763,76
TOTAUX	3 376 058,88	4 140 452,57	1 539 269,07	4 795 937,57	4 279 217,19	8 500 176,78
Résultats de clôture	-	764 191,09	-	4 436 765,50	-	5 200 956,59
Restes à réaliser	1 264 220,65	455 543,13		-	1 264 220,65	455 543,13
TOTAUX CUMULES	4 740 452,73	4 625 996,10	1 539 269,07	5 996 137,57	5 643 436,04	9 955 719,91
RESULTATS DEFINITIFS	134 436,63	-	-	4 436 765,50	-	4 342 281,67

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)						
Résultats reportés	-	3 993,22		59 312,93		63 306,20
Opérations de l'exercice	-	-	31 330,34	19 049,47	31 300,34	19 049,47
TOTAUX	-	3 993,22	31 330,34	78 362,40	31 300,34	82 355,67
Résultats de clôture	-	3 993,22	-	47 061,11	-	51 054,33
Restes à réaliser	4 061,24	-	-	-	4 061,24	-
TOTAUX CUMULES	4 061,24	3 993,22	31 330,34	78 362,40	35 361,58	82 355,67
RESULTATS DEFINITIFS	4 061,24	-	-	47 061,11	-	46 999,09

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'EAU						
Résultats reportés	-	209 169,15		2 245 861,36		2 455 030,51
Opérations de l'exercice	772 924,39	935 626,47	752 090,72	942 624,26	1 525 075,10	1 990 250,73
TOTAUX	772 924,39	1 144 795,62	752 090,72	3 188 485,62	1 525 075,10	4 445 281,24
Résultats de clôture	-	391 821,24	-	2 437 394,90	-	2 829 216,14
Restes à réaliser	1 009 596,00	4 129,00	-	-	1 009 596,00	4 129,00
TOTAUX CUMULES	1 782 520,39	1 148 923,62	752 090,72	3 189 485,62	2 534 671,10	4 381 399,24
RESULTATS DEFINITIFS	613 646,76	-	-	2 437 394,90	-	1 823 748,14

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES TRANSPORTS PUBLICS						
Résultats reportés	-	433 243,66		210 423,97		643 667,63
Opérations de l'exercice	-64 897,52	275 900,95	5 533 657,72	5 323 203,75	6 009 595,24	5 599 214,20
TOTAUX	-64 897,52	709 144,61	5 533 657,72	5 533 627,72	6 009 595,24	6 242 881,83
Résultats de clôture	-	234 327,09	0,00	-	-	234 327,09
Restes à réaliser	136 736,35	-	-	-	136 736,35	-
TOTAUX CUMULES	611 638,87	709 144,61	5 533 657,72	5 533 627,72	6 145 291,59	6 242 881,83
RESULTATS DEFINITIFS	-	47 583,74	0,00	-	-	47 583,74

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES						
Résultats reportés		332,75		7 940,74		8 273,49
Opérations de l'exercice	370 897,99	358 602,04	615 924,01	740 140,09	1 056 822,00	1 101 742,13
TOTAUX	370 897,99	358 934,79	615 924,01	748 080,83	1 056 822,00	1 110 015,62
Résultats de clôture	1 963,20	-	-	62 156,82	-	64 119,02
Restes à réaliser	62 406,79	2 213,17			62 406,79	2 213,17
TOTAUX CUMULES	433 204,78	371 147,96	615 924,01	748 080,83	1 119 228,79	1 119 228,79
RESULTATS DEFINITIFS	62 156,82	-	-	62 156,82	0,00	-

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES						
Résultats reportés		144 258,40		753 717,23		897 975,63
Opérations de l'exercice	958 203,39	541 343,89	8 795 448,04	8 903 091,55	9 763 651,43	9 444 202,44
TOTAUX	958 203,39	685 602,29	8 795 448,04	9 656 808,78	9 763 651,43	10 342 278,07
Résultats de clôture	282 701,10	-	-	861 327,74	-	578 626,64
Restes à réaliser	717 070,61	845 499,35			717 070,61	845 499,35
TOTAUX CUMULES	1 685 274,00	1 531 001,64	8 795 448,04	9 656 726,78	10 480 722,04	11 187 777,42
RESULTATS DEFINITIFS	154 272,36	-	-	861 327,74	-	707 055,38

CONSOLIDATION DES RESULTATS						
Résultats reportés	1 587 671,97	-	-	10 153 873,70	-	8 566 201,73
Opérations de l'exercice	11 755 302,05	13 614 411,35	41 344 225,48	40 928 466,54	53 099 527,54	54 542 877,89
TOTAUX	13 342 974,03	13 614 411,35	41 344 225,48	51 082 340,24	53 099 527,54	63 109 079,62
Résultats de clôture	-	271 407,32	-	9 738 134,26	-	10 009 541,58
Restes à réaliser	5 249 319,99	4048 009,57	157 127,69	196 979,50	5 406 447,68	4 244 969,07
TOTAUX CUMULES	18 592 294,02	17 662 420,92	41 501 353,17	51 279 319,74	58 505 975,22	67 354 058,69
RESULTATS DEFINITIFS	929 673,10	-	-	9 777 965,57	-	8 841 093,47

- **13-04-21/10 – Budget principal de Dieppe Maritime – Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2020**

Il a été pris connaissance des cessions immobilières effectuées durant l'exercice 2020 et constaté, à l'unanimité, qu'elles sont conformes aux autorisations données par le Conseil communautaire.

- **13-04-21/11 – Budgets principal et annexes de Dieppe-Maritime – Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement et d'exploitation du compte administratif du budget Principal et de ses budgets annexes de Dieppe-Maritime pour l'exercice 2020 tel qu'indiqué ci-dessous :

Budget principal

	Compte	Affectation
<i>Affectation minimale</i>	<i>1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>613 646,76 €</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>002 – Excédents antérieurs reportés</i>	<i>1 823 748,14 €</i>
	TOTAL	2 437 394,90 €

Budget Eau

	Compte	Affectation
<i>Affectation minimale</i>	<i>1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>613 646,76 €</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>002 – Excédents antérieurs reportés</i>	<i>1 823 748,14 €</i>
	TOTAL	2 437 394,90 €

Budget Assainissement

	Compte	Affectation
<i>Affectation minimale</i>	<i>1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>114 486,63 €</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>002 – Excédents antérieurs reportés</i>	<i>4 342 281,87 €</i>
	TOTAL	4 456 768,50 €

Budget SPANC

	Compte	Affectation
<i>Affectation minimale</i>	<i>1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>68,02 €</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>002 – Excédents antérieurs reportés</i>	<i>46 993,09 €</i>
	TOTAL	47 061,11 €

Budget Transports

	Compte	Affectation
<i>Affectation minimale</i>	<i>1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>- €</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>002 – Excédents antérieurs reportés</i>	<i>- €</i>
	TOTAL	0,00 €

Budget ZAE

	Compte	Affectation
<i>Affectation minimale</i>	<i>1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>62 156,82 €</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>002 – Excédents antérieurs reportés</i>	<i>0,00 €</i>
	TOTAL	62 156,82 €

Budget Déchets Ménagers et Assimilés

	Compte	Affectation
<i>Affectation minimale</i>	<i>1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>154 272,36 €</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>002 – Excédents antérieurs reportés</i>	<i>707 055,38 €</i>
	TOTAL	861 327,74 €

- 13-04-21/12 – Fiscalité directe locale – Fixation des taux pour 2021**

Ont été fixés, à l'unanimité, les différents taux et montants de fiscalité directe locale de son ressort pour 2021 :

Taxe	Taux pour 2021	Produit fiscal 2021 attendu des taxes à taux votés
Cotisation foncière des entreprises :	23,02 %	3 812 803 €
Taxe sur le foncier bâti :	0,00 %	0,00 €
Taxe sur le foncier non bâti :	1,92 %	17 220 €

- 13-04-21/13 – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Fixation des taux pour 2021**

Ont été fixés, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Véronique DEPREUX (suppléante de M. Olivier DE CONIHOUT), les différents taux et montants de TEOM pour 2021, pour les différentes zones de taxation instituées :

Zones	Communes	Taux	Produits attendus
1	Ancourt	14,22%	51 493 €
2	Arques	14,22%	293 720 €
3	Aubermesnil	14,22%	35 340 €
4	Colmesnil	14,22%	10 869 €
5	Dieppe	14,00%	5 589 247 €
6	Greges	14,22%	61 491 €
7	Hautot	17,22%	335 807 €
8	Martigny	14,22%	29 966 €
9	Martin eglise	14,22%	157 681 €
10	Offranville	14,22%	311 100 €
11	Rouxmesnil Bouteilles	14,22%	242 046 €
12	Saint Aubin	14,22%	117 615 €
13	Sainte Marguerite	14,22%	80 190 €
14	Sauqueville	14,22%	30 113 €
15	Tourville	14,22%	98 228 €
16	Varengueville	17,22%	227 549 €
	TOTAL		7 672 456 €

• **13-04-21/14 – Budget principal et budgets annexes de la Communauté d’Agglomération de la Région Dieppoise pour l’année 2021**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : M. Jean-Jacques BRUMENT ; 3 abstentions : M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY (et pour Mme Isabelle POULAIN)) d’adopter le budget principal et ses budgets annexes pour 2021 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	24 854 638,94 €	9 884 500,17 €	34 739 139,11 €
Eau	2 739 294,14 €	3 637 814,00 €	6 377 108,14 €
Assainissement collectif	6 556 495,87 €	9 173 906,72 €	15 730 402,59 €
Assainissement non collectif (SPANC)	81 528,09 €	4 061,24 €	85 589,33 €
Déchets ménagers et assimilés	9 588 956,38 €	2 730 652,71 €	12 319 609,09 €
Transports	5 456 428,00 €	611 658,35 €	6 068 086,35 €
Z.A.E.	854 925,00 €	505 594,99 €	1 360 519,99 €
Total	50 132 266,42 €	26 548 188,18 €	76 680 454,60 €

• **13-04-21/15 – OTDM – Subvention de fonctionnement pour 2021**

Il a été décidé, à l’unanimité :

- de verser, pour 2021, une subvention de fonctionnement de 151 000 € au budget principal de l’EPIC « Office de Tourisme Dieppe-Maritime »,
- de préciser que cette subvention sera versée à hauteur de 100 % dès que la présente délibération sera exécutoire,
- de préciser que cette subvention pourra être réajustée en fin d’exercice au vu de l’estimatif du résultat,
- dire que la dépense est inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2021 et la recette au budget principal de l’EPIC « Office de Tourisme Dieppe-Maritime » pour 2021.

AMENAGEMENT – Rapporteur : M. François LEFEBVRE

• **13-04-21/16 – Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du SCOT du Pays Dieppois Terroir de Caux**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (11 voix contre : Mme Bérénice AMOURETTE, M. Antoine BRUMENT, M. Florent BUSSY, Mme Isabelle DUBUFRESNIL, M. André GAUTIER, Mme Carole MAUVIARD, Mme Annie OUVRY (et pour Mme Isabelle POULAIN), M. Julien PRIEUR DAMECOUR, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour M. René DESPREZ) ; 3 abstentions : M. Jean-Jacques BRUMENT, M. Yoann COLLIN, M. François GARRAUD), d’émettre une avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du SCOT, sous réserve de la prise en compte des considérations de l’ensemble des maires du territoire.

• **13-04-21/17 – Acquisition de la parcelle AE46 auprès de la commune d’Arques-la-Bataille**

Il a été décidé, à l’unanimité :

- d’approuver l’acquisition de la parcelle AE46 auprès de la commune de Arques-la-Bataille, pour un montant de 20 000 € HT,
- d’approuver le remboursement à la commune d’Arques-la-Bataille des frais inhérents à la vente et engagés par la commune depuis l’acquisition, sur présentation de justificatifs,
- de décider de la rédaction de l’acte d’acquisition en la forme administrative,
- de désigner M. François LEFEBVRE, Vice-Président en charge de l’aménagement du territoire et de l’habitat, pour représenter Dieppe-Maritime à la signature de l’acte,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

POLITIQUE DE LA VILLE – Rapporteur : M. Florent BUSSY

- **13-04-21/18 – POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville 2015-2022 – Adoption de la Programmation 2021**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver la programmation 2021 du Contrat de ville 2015-2022 en annexe de la présente délibération ainsi que les demandes de conventions pluriannuelles d'objectifs,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent,
- d'attribuer aux organismes partenaires du Contrat de Ville les subventions pour les montants maximum indiqués ci-dessus dans le cadre de la programmation 2021 et figurant dans l'Annexe n°1 ainsi que les demandes de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs,
- d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget principal de Dieppe-Maritime pour 2021.

CONTRAT DE TERRITOIRE – Rapporteur : M. Nicolas LANGLOIS

- **13-04-21/19 – Revoyure au Contrat de Territoire de Dieppe-Maritime 2017-2021**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : M. Jean-Jacques BRUMENT) :

- d'acter le projet de maquette révisée indiquant les évolutions des actions programmées au Contrat de Territoire de Dieppe-Maritime 2017-2021,
- d'acter la prolongation du Contrat de Territoire de Dieppe-Maritime portant son échéance au 31 décembre 2022,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant de revoyure au Contrat de Territoire de Dieppe-Maritime correspondant.

POLITIQUES DURABLES – Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

- **13-04-21/20 – Convention de partenariat avec Actif Insertion pour la mise en place d'un service de location de vélos pour la période estivale 2021**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : M. Jean-Jacques BRUMENT, Véronique DEPREUX (suppléante de M. Olivier DE CONIHOUT), Mme Isabelle DUBUFRESNIL, M. Julien PRIEUR DAMECOUR, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour M. René DESPREZ), d'approuver la participation financière de Dieppe-Maritime à hauteur de 20 000 € pour appuyer la mise en place pour la période estivale 2021 au sein de la gare routière de Dieppe, d'un service de location de vélos proposé par Actif Insertion.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention à venir et tout autre document afférent.

Les budgets correspondants seront inscrits au budget de Dieppe-Maritime.

CULTURE – Rapporteur : M. Guy SENEAL

- **13-04-21/21 – Etablissement Public de Coopération Culturelle Terres de Paroles – Attribution d'une subvention pour l'organisation du Festival Terres de Paroles 2021 (10^e édition)**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 3 500 € maximum à l'Etablissement public Terres de Paroles pour l'organisation de l'édition 2021 du Festival du Terres de Paroles sur le territoire dieppo-marin.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention fixant les modalités d'attribution de l'aide financière actée et tout autre document y afférent.

La dépense sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2021.

• **13-04-21/22 – Dieppe Scène Nationale (DSN) – Convention d’objectifs cadrant l’attribution d’une subvention pour l’année 2021**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : Mme Bérénice AMOURETTE), d’attribuer une subvention de 150 000 € maximum à l’association Dieppe Scène Nationale pour soutenir son activité 2021.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention fixant les modalités d’attribution de l’aide financière 2021 actée et tout autre document y afférent.

La dépense sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2021.

• **13-04-21/23 – Lecture publique – Gratuité d’accès aux bibliothèques – Dédommagement de Dieppe-Maritime aux communes de Dieppe, Martigny et Grèges pour 2020**

Il a été décidé, à l’unanimité, d’effectuer un remboursement :

- en faveur de la Ville de Dieppe à hauteur de 26 257 €,
- en faveur de la commune de Martigny à hauteur de 145 €,
- en faveur de la commune de Grèges à hauteur de 450 €.

La dépense en résultant sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime.

COMMANDE PUBLIQUE – Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

• **13-04-21/24 – Marché de collecte en porte-à-porte et de valorisation des déchets verts**

Il a été décidé, à l’unanimité, d’autoriser Monsieur le Président de Dieppe-Maritime à signer et exécuter tous les actes de gestion du marché indiqué ci-dessous :

	Titulaire	Sous-traitant
Collecte en porte-à-porte et de valorisation des déchets verts.	VEOLIA PROPTE NORMANDIE ZI Zone Bleue – 76370 ROUXMESNIL BOUTEILLES SIRET : 351 735 485 00192 Siège social : Immeuble le Trident – 18/20 Rue Henri Rivière 76171 ROUEN Cedex 1 SIRET : 351 735 485 00150	BRAY COMPOST Prestations sous-traitées : réception et traitement des déchets verts. Montant TTC des prestations sous-traitées : 18 000 € SIRET : 448 157 941 00015

Les dépenses seront imputées au budget déchets ménagers de Dieppe-Maritime pour les exercices 2021 à 2025.

→ **L’ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21H20.**

Le Président,



Patrick BOULIER

Affiché le 19/04/2021